

L'Association Santé environnement France (ASEF) réclame lundi, dans une lettre ouverte aux parlementaires, une loi réglementant l'implantation des antennes relais, et s'inquiète de nombreuses installations sur les toits de HLM. Relevant des études scientifiques qui se contredisent sur le danger ou l'innocuité des antennes-relais, l'association dit ne pas vouloir trancher la question scientifique mais appelle à une certaine égalité face au risque. Dans sa lettre aux députés et aux sénateurs, l'ASEF, qui dit regrouper 2.500 médecins, défend une loi sur l'implantation de ces antennes estimant qu'elle serait la démonstration que l'Etat est le véritable garant de l'égalité de ces citoyens. Aujourd'hui, c'est l'anarchie qui règne, estime l'association, car une antenne relais ne peut être implantée que si les propriétaires d'un immeuble l'acceptent à l'unanimité, selon un arrêt daté du 7 avril 2005. Cet arrêt ne concède donc aucun droit aux locataires et explique pourquoi les HLM voient fleurir sur leurs toits des forêts d'antennes relais, développe l'association dans sa lettre. L'ASEF estime que, dans l'attente d'un texte législatif, trois mesures sont urgentes: l'instauration d'une autorité publique de régulation chargée de gérer l'installation des antennes, le classement de certains lieux en zone protégée (écoles), et l'adoption d'un code d'émission comme il existe un code de la route. Parallèlement à la lettre, une pétition est également lancée avec notamment le soutien du botaniste Jean-Marie Pelt, de la députée EELV Michèle Rivasi et du directeur de l'ONG Habitat et diversité Christophe Aubel. L'Asef avait l'an dernier mené un travail sur les troubles de santé d'une centaine de riverains d'antennes-relais, relevant qu'ils souffraient davantage d'acouphènes, de troubles du sommeil et de défauts de concentration.